

“ rendit encore plus publique au Mont-Réal, qu’elle ne l’a été jusqu’à présent, “ et se perpétuât à la postérité : elles “ ont demandé et obtenu, que la chapelle construite par elles, fût annexe de “ leur paroisse, pour y servir de dévotion publique, et pour y faire honorer “ la très-sainte Vierge, sous le titre de “ *Notre-Dame de Bon-Secours.*”

M. Pierre LeBer du Chesne, se sentant pris d’une sainte émulation de la vie si édifiante de sa sœur la sainte recluse, donna, vingt ans plus tard, toute la pierre de taille qui devait servir à la construction de la chapelle des Sœurs de la Congrégation.

De plus, voyant que la Sœur Bourgeoys avait fait éléver la chapelle de *Notre-Dame de Bonsecours*, à une petite distance de la ville, comme lieu de pè-